



Journée "Multilinguisme européen et enseignement supérieur" Hôtel de Béhague, 20 février 2009

Note de présentation

Vers un enseignement européen multilingue

La question de l'offre d'enseignement linguistique en Europe n'est pas nouvelle. Déjà en 1984, les 12 ministres de l'éducation des Communautés européennes avaient voté une motion invitant les gouvernements à faire en sorte que tous les ressortissants des pays membres des communautés européennes aient une "connaissance pratique de deux langues en plus de leur langue maternelle."

A partir de 2001, qui fut l'"Année européenne des langues", cette exigence a été plusieurs fois rappelée. Le Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002 a ainsi rappelé l'objectif d'"améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge". En 2005, la Commission européenne a présenté un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme prévoyant que chaque pays présenterait un plan d'amélioration de l'enseignement des langues et de diversification de cet enseignement. Actuellement, il apparaît que l'abaissement de l'âge des enseignements en langues s'est effectué au seul bénéfice d'une seule langue dans la plupart des pays.

Les résultats du rapport spécialisé en 2008

Parallèlement, en 2007, le Président de la Commission européenne, M. José Manuel Durão Barroso, et le Commissaire pour le Multilinguisme, M. Leonard Orban, ont souhaité constituer un groupe de personnalités actives dans le domaine de la culture ayant comme tâche de les conseiller sur la contribution du multilinguisme au dialogue interculturel et à la compréhension mutuelle des citoyens dans l'Union européenne.

Publié dans les 23 langues officielles de l'UE, le 31 janvier 2008, le [rapport de ce comité](#), présidé par l'écrivain Amin Maalouf est considéré comme fondateur du plurilinguisme européen, au même titre que la [Charte européenne du plurilinguisme](#) publié par l'Observatoire Européen du Plurilinguisme (OEP), en janvier 2007. Dans toute sa richesse, il apporte un concept nouveau, celui de "langue personnelle adoptive". C'est une avancée conceptuelle importante parce qu'elle écarte toute hiérarchie entre les langues et place au même niveau la langue choisie comme langue internationale et la "langue personnelle adoptive". Il réaffirme également que les langues s'apprennent tout au long de la vie et que le fait d'en avoir appris au moins deux dès l'école prédispose à en apprendre plusieurs en fonction des aléas des parcours personnels et professionnels de chacun. Certaines universités par exemple ont rendu obligatoire l'apprentissage d'une nouvelle langue par rapport à celles déjà apprises avant le bac.

Le rôle de l'enseignement supérieur

L'un des grands sujets pour les années à venir en matière d'enseignement, est l'enseignement des langues et la définition des voies permettant d'atteindre l'objectif fixé, voies dont il y a tout lieu de penser qu'elles sont multiples et qu'elles dépendent des différentes traditions et organisations des systèmes d'enseignement des pays membres.

Sans doute était-il prématuré de traiter cette question lors des Etats généraux du multilinguisme qui se sont tenus à Paris le 26 septembre 2008, sous la présidence française de l'UE et en présence du commissaire L. Orban. C'est la raison pour laquelle l'Observatoire Européen du Plurilinguisme (OEP) a choisi d'en faire l'un des trois thèmes majeurs qui seront traités lors des 2^e Assises européennes du plurilinguisme qui se tiendront à Berlin, en mai 2009.

Un événement en amont des Assises du multilinguisme en 2009

Compte tenu de l'étendue des questions posées, l'OEP a proposé, en amont des Assises à Berlin, d'organiser un atelier centré sur l'enseignement supérieur où la complexité est la règle, dans la mesure où la politique ne dépend pas seulement des gouvernements, mais des universités elles-mêmes qui ont un degré d'autonomie variable dans l'organisation des filières d'enseignement, des cursus, maquettes et diplômes. D'où l'idée d'identifier des profils d'université faisant une place étendue aux langues et au multilinguisme et échanger des expériences différentes avec des décideurs et des acteurs des systèmes éducatifs des différents pays européens. Cette réflexion ne peut être conduite qu'avec les universités elles-mêmes, mais aussi avec les autorités des Etats membres qui jouent un rôle de cadrage du système éducatif national.

L'Ambassade de Roumanie en France se propose d'initier cette réflexion, en coopération avec l'OEP, dans la mesure où la Roumanie privilégie une politique linguistique multilingue : l'offre d'enseignement linguistique y est probablement une des plus diversifiée en Europe.

Il ne peut s'agir ici que d'une réflexion préliminaire dont les résultats devraient être transmis au Commissaire Léonard Orban et présentés aux 2e Assises européennes du multilinguisme à Berlin. C'est la raison pour laquelle, cette réunion prendra la forme d'une journée de débat dont l'organisation est sommairement décrite dans l'avant-projet de programme ci-joint.